

## DEC112300DR05

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis GUILLERON en qualité de chargé de mission.

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

## DÉCIDE

**Art.** 1<sup>er</sup> – Monsieur Jean-Louis GUILLERON, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, responsable des systèmes d'information à la Maison René-Ginouvès (USR 3225) est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, **du** 1<sup>er</sup> octobre 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet la sécurité des systèmes d'information de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Louis GUILLERON demeure affecté à l'USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, située 21 allée de l'Université à Nanterre (92).

- **Art. 2 Du** 1<sup>er</sup> octobre 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Louis GUILLERON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- **Art. 3** La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.
- **Art. 4** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25.10.2011